

Animations Été

du 8 juillet au 1^{er} septembre



Colmar Agglomération propose durant les vacances scolaires d'été, du 8 juillet 2019 au 1^{er} septembre 2019 un grand choix d'activités sportives et culturelles en direction des jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2014.

COMMENT M'INSCRIRE ?

1. Je procède d'abord à une pré-inscription (sans obligation d'inscription).
2. Je participe au tirage au sort informatisé de l'ordre de passage (**toutes les familles pré-inscrites sont tirées au sort**).
3. Je reçois par courrier mon ordre de passage et la brochure des activités proposées.
4. Je consulte la brochure avant les inscriptions.
5. J'inscris mon enfant aux « Animations Été 2019 ».



Renseignements :

Mairie de Colmar

1 place de la Mairie BP 50568 | 68021 Colmar Cedex

EXPLICATIONS SUR...

1. La pré-inscription (enregistrement des coordonnées des familles) :

Elle permet l'attribution, suite à un tirage au sort, d'un horaire de passage pour les premières journées d'inscriptions. Il est rappelé que la pré-inscription n'engage en rien la famille à se présenter à ces journées d'inscriptions.

La pré-inscription est à effectuer via le site Internet de Colmar agglomération : www.agglo-colmar.fr

Il est également possible de se pré-inscrire directement en mairie. Dans ce cas, les familles domiciliées dans les communes indiquées ci-dessous procéderont à leur pré-inscription dans leur mairie respective :

Andolsheim, Bischwihr, Colmar, Fortschwih, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jepsheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried, Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschwih, Wintzenheim (et Logelbach), Zimmerbach.

Les familles ne résidant pas dans les communes citées cidessus devront procéder à leur pré-inscription directement en Mairie de Colmar (direction des sports - 2e étage de l'Hôtel de Ville - ancien bâtiment – bureau N° 815)

Les pré-inscriptions devront être enregistrées du 4 février au 26 avril 2019.

2. Le tirage au sort de l'ordre de passage :

Il est effectué par informatique mi-mai 2019, en présence d'un huissier de justice.

Toutes les familles pré-inscrites seront tirées au sort et obtiendront un numéro de passage aux inscriptions.

3. Le courrier :

À l'issue du tirage au sort, un courrier indiquant l'heure de passage aux inscriptions est transmis à toutes les familles pré-inscrites. La brochure des activités proposées dans le cadre des « Animations Été 2019 » sera également jointe à ce courrier.

4. La brochure :

Toutes les informations utiles et nécessaires concernant les activités y figurent.

5. Les inscriptions :

► à la **Maison des Associations, 6 route d'Ingersheim à Colmar :**

Les mardi 4, mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 juin 2019 de 17h00 à 20h30 et le samedi 8 juin 2019 de 9h00 à 20h00.

Ces journées seront **strictement réservées aux familles qui auront préalablement effectué une pré-inscription**. Les inscriptions seront enregistrées uniquement sur présentation du récépissé de tirage au sort.

► à la **Mairie de Colmar, Direction des sports
Ancien bâtiment - 2ème étage - bureau n° 815 :**

Le mercredi 12 juin 2019 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 **pour toutes les familles** (pré-inscrites ou non).

À partir du lundi 17 juin 2019 jusqu'au jeudi 29 août 2019, du lundi au jeudi, de 8h30 à 11h00 et de 14h30 à 17h00.

ATTENTION, pas d'inscription les vendredis.